

**Instruction du 6 novembre 2018 relative au contenu des contrats opérationnels de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires**

NOR : INTE1823454J

*Pièces jointes : 7 annexes.*

*Le ministre de l'intérieur et la ministre des armées aux préfets de zone de défense et de sécurité (Nord, Ouest, Sud-Ouest, Sud) ; aux préfets de région ; aux préfets de départements du littoral (59, 62, 80, 76, 14, 50, 35, 22, 29, 56, 44, 85, 17, 33, 40, 64, 66, 11, 34, 30, 13, 83, 06, 2A, 2B) ; aux préfets maritimes (Manche mer du Nord, Atlantique, Méditerranée) (pour attribution) ; au Premier ministre – cabinet (Monsieur le chef de pôle des affaires intérieures, Monsieur le chef de pôle de l'écologie, du transport, de l'énergie, du logement et de l'agriculture) ; au Premier ministre – cabinet militaire ; au ministère des outre-mer (direction générale des outre-mer) ; au secrétariat général de la mer ; au secrétariat général du Gouvernement ; au secrétariat général de la sécurité et de la défense nationale ; au ministère des armées (état-major de la marine, BMPM) (pour information).*

L'instruction du Premier ministre n° 47 SG Mer du 19 février 2018 précise l'organisation et les modalités de mise en œuvre de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires.

Le dimensionnement de la couverture opérationnelle nationale relative au risque « interventions à bord des navires » est précisé en annexe 1 de la présente instruction. Le ministère de l'intérieur et le ministère des armées s'assurent, chacun en ce qui le concerne, de la mise à jour des textes précisant la répartition territoriale, le dimensionnement des moyens et les services constituant la capacité nationale de renfort à bord des navires (CAPINAV).

Le suivi en temps réel des ressources s'effectue selon la procédure décrite en annexe 3.

La demande d'activation de la CAPINAV, ainsi que la définition de la réponse opérationnelle sont formalisées conformément aux fiches réflexes d'aide à la décision figurant en annexe 4.

L'activation de la CAPINAV est formalisée par un message de commandement du Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) selon le modèle figurant en annexe 5.

La projection des moyens en métropole et les règles d'emport à bord d'un aéronef sont décrites selon les procédures en annexes 6 et 7.

Toute mise en œuvre de la capacité pour exercice ou dans le cadre d'une intervention fera l'objet d'un retour d'expérience selon les modalités définies dans l'instruction du Premier ministre n° 47 SG Mer du 19 février 2018. La fiche jointe en annexe 8 précise les éléments initiaux à transmettre par les différents acteurs de la CAPINAV ayant participé à l'intervention.

Les dispositions applicables à l'outre-mer font l'objet d'un texte spécifique.

La présente instruction est d'application immédiate.

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, ainsi que le chef d'état-major de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente instruction, qui sera publiée aux *Bulletins officiels* des ministères de l'intérieur et des armées.

Fait le 6 novembre 2018.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*

J. WITKOWSKI

Pour le chef d'état-major de la marine  
et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,*

D. BÉRAUD

## SOMMAIRE

### 1. *TEXTES DE RÉFÉRENCE*

### 2. *GLOSSAIRE*

### 3. *ANNEXES*

3.1. ANNEXE 1. – LA COUVERTURE NATIONALE **IBN**

3.2. ANNEXE 2. – CONTRATS OPÉRATIONNELS

3.3. ANNEXE 3. – FICHE DE SUIVI DES RESSOURCES EN TEMPS RÉEL

3.4. ANNEXE 4. – FICHES RÉFLEXES D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA **CAPINAV**

3.5. ANNEXE 5. – MESSAGE DE COMMANDEMENT D'ACTIVATION DE LA **CAPINAV**

3.6. ANNEXE 6. – MODALITÉS DE PROJECTION EN MÉTROPOLE

3.7. ANNEXE 7. – RÈGLES D'EMPORT À BORD D'UN AÉRONEF

3.8. ANNEXE 8. – FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE **IBN**

### 1. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2016-1475 du 2 novembre 2016 portant création de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires;
- Instruction du Premier ministre n° 47 SG Mer du 19 février 2018 relative à la mise en œuvre de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires.

### 2. GLOSSAIRE

BMPM	: Bataillon de marins-pompiers de Marseille
CAPINAV	: Capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires
CGI	: Contrat général interministériel
COGIC	: Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
CoTRRiM	: Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces
COZ	: Centre opérationnel de zone
CPCO	: Centre de planification et de conduite des opérations
DGSCGC	: Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DI	: Directeur de l'intervention
DO	: Direction des opérations
DOS	: Directeur des opérations de secours
EGC	: Équipe de gestion des crises
EGI	: Équipe de gestion de l'intervention
EMM	: État-major de la Marine
ERCC	: Emergency response coordination center
IATA	: International air transport association
NRBC	: Nucléaire radiologique bactériologique chimique
OACI	: Organisation de l'aviation civile internationale
ORSEC	: Organisation de la réponse de sécurité civile
REAC IBNB	: Référentiel Emploi Activités Compétences relatif aux Interventions à Bord des Navires et des Bateaux <sup>1</sup>
RT	: Risques technologiques
SDACR	: Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
SG Mer	: Secrétariat général de la mer
SIS	: Service d'incendie et de secours
SMGA	: Sauvetage maritime de grande ampleur
TSA	: Terrain de soutien avancé
UMIMM	: Unité médicale d'intervention en milieu maritime

---

<sup>1</sup> Arrêté du 31 juillet 2017 relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et des bateaux.

3. *ANNEXES*

3.1. ANNEXE 1

LA COUVERTURE NATIONALE IBN  
RÉPONSE MÉTROPOLITAINE



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## La couverture nationale IBN

## La réponse opérationnelle métropolitaine

La réponse opérationnelle apportée par les moyens terrestres, maritimes et aériens est structurée en métropole sur les trois façades maritimes. La CAPINAV renforce les moyens locaux mis en œuvre par les centres opérationnels des services d'incendie et de secours (SIS) au niveau départemental et s'appuie :

**Au niveau zonal :**

- **pour un navire « à terre »<sup>2</sup>** sur les moyens du Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) renforcés et des compagnies de marins pompiers des bases navales mis en œuvre par les centres opérationnels des zones de défense et de sécurité ;
- **pour un navire « en mer »**, par les moyens des compagnies de marins pompiers des bases navales, du BMPM et les moyens de SDIS renforcés mis en œuvre par le centre opérationnel du représentant de l'État en mer ;

**Au niveau national** sur les moyens du BMPM, de SDIS renforcés et des compagnies de marins pompiers des bases navales mis en œuvre par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC).

Dans le cadre du contrat général interministériel (CGI) décliné en contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM) et dans un objectif d'efficacité et de mutualisation de ressources spécialisées pour faire face à des événements majeurs, mais avec une faible probabilité d'occurrence, une partie des moyens du niveau zonal et les moyens du niveau national sont mutualisés entre les deux ministères concernés.

Les modalités de projection de la CAPINAV par les aéronefs du ministère des armées sont régies par les textes du MINARM.

## Positionnement et dimensionnement

Le positionnement et le dimensionnement des moyens permettent de disposer d'une couverture opérationnelle structurée et répondant aux enjeux locaux, zonaux et nationaux.

**Au niveau local :**

Les départements littoraux recensent les risques liés à l'activité portuaire dans leur schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) qui définit au niveau départemental la réponse à ce risque spécifique.

**Au niveau zonal :**

Chaque zone de défense comprend un ou plusieurs SIS dits « renforcés ». En complément des moyens de la marine nationale positionnés dans les bases navales, les moyens des SIS renforcés permettent de mettre en œuvre :

- 2 Unités d'Intervention IBN (Intervention à Bord des Navires) dont une est formée pour intervenir en mer en renfort des équipes diligentées par les préfets maritimes,
- un IBN3 formé pour intervenir en mer.

Les SIS « renforcés » doivent répondre aux exigences des objectifs de couverture de niveau II de la présente instruction.

**Au niveau national :**

Les services, en fonction de leurs capacités, peuvent proposer un ou plusieurs éléments de base<sup>3</sup> définis dans les contrats opérationnels de niveau III de la présente instruction et être en capacité d'être projetés par voie aérienne sur l'ensemble du territoire national métropolitain.

<sup>2</sup> A minima, module incendie mer et groupe secours à personne en mer.

<sup>3</sup> Via les centres opérationnels de la zone de défense et de sécurité concernés.

3.2. ANNEXE 2

CONTRATS OPÉRATIONNELS

**Niveau National**

- Contrat opérationnel du module « expertise-aide à la décision »
- Contrat opérationnel du module « feu de navire »
- Contrat opérationnel du module « secours à personnes »
- Contrat opérationnel du module « risque technologique-NRBC »
- Contrat opérationnel du module « lutte contre les pollutions »

**Niveau Zonal**

- Format de l'unité d'intervention « feu de navire »
- Format de l'unité d'intervention « secours à personnes »
- Format de l'unité d'intervention « risque technologique-NRBC »



## Réponse nationale Niveau National

Les services constituant la CAPINAV doivent répondre aux exigences des contrats opérationnels de la présente instruction.

À compter de l'émission de l'ordre d'engagement de la CAPINAV, chaque service composant ce dispositif dispose d'un délai de deux heures pour assurer la mobilisation de ses moyens humains et matériels (détachement paré au départ pour rallier un aéroport).



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## MODULE EXPERTISE – AIDE À LA DECISION

## DESCRIPTION

Le module « Expertise/Aide à la décision » apporte son soutien aux autorités chargées de la conduite de l'opération de secours et/ou complète la structure de commandement sur les lieux du sinistre. Il s'insère dans les chaînes de direction et de commandement définies par les dispositifs ORSEC maritimes et terrestres.

Il opère dans le cadre de la lutte contre les sinistres et feux de navires, du secours à personnes, de la lutte contre les risques chimiques, radiologiques et biologiques, les voies d'eau et de la lutte contre les pollutions en milieu littoral, quel que soit le type de navire concerné.

Ce module se compose :

- d'une « **Cellule de renfort EGI/EGC** » : cette cellule s'insère dans les centres chargés de l'intervention (Equipes de Gestion d'Intervention en CROSS ou COM, CODIS, PCO) ou des centres chargés de la gestion de crises (Equipes de Gestion de Crises en COZ, CTC, COD) ;
- d'une « **Cellule de renfort sur zone** », projetable sur la zone du sinistre.

## MISSIONS

La cellule de renfort EGI/EGC a pour missions :

- de renforcer l'expertise « Pompier » du centre opérationnel et/ou du centre de gestion de crise dans lequel elle s'insère ;
- de conseiller le directeur des opérations (DO) et/ou le directeur d'intervention (DI) sur l'emploi des modules mis à disposition ;
- d'assurer la liaison entre le COGIC et le centre opérationnel chargé de l'événement (demandes de capacités opérationnelles supplémentaires, relèves de personnels, etc.).

La cellule de renfort sur zone complète la structure de commandement existante sur les lieux du sinistre. Elle peut être engagée dans sa totalité ou partiellement en fonction des besoins sur zone. Elle se place sous les ordres :

- du COS dans le cas d'un navire dans les limites administratives des ports ;
- du chef de l'Équipe d'Évaluation et d'Intervention (EEI) dans le cas d'un navire en mer ;
- du DI s'il n'y a pas d'EEI à bord.

## PERSONNEL

 **Cellule de renfort EGI/EGC**

- 1 chef de site
- 1 chef de colonne
- 2 experts des domaines de luttes concernés

 **Cellule de renfort sur zone**

- 2 chefs de site (expertise COS, chef PC de site)
- 3 chefs de colonne (Action/Transmission, Renseignement, Anticipation)
- 1 chef de groupe (Moyens/Logistique)
- 1 expert complémentaire en fonction de la demande

## MATÉRIELS DE PROJECTION

- Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime)
- Sacs intervenants (tenues de feu)
- Radios INPT



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## MODULE FEU DE NAVIRE

## DESCRIPTION

Le module « feu de navire » est une capacité destinée à lutter contre un feu de navire quelle que soit sa position (à quai ou en mer).

Son action vise à renforcer l'action des équipes de secours (équipe d'évaluation et d'intervention ou pompiers) avec du personnel spécialisé dans l'Intervention à Bord des Navires (IBN).

## MISSIONS

Le module « feu de navire » réalise les missions suivantes :

- intégration d'une équipe d'intervention à bord du navire sinistré ;
- lutte contre un feu de navire avec éventuellement mise en œuvre du matériel incendie du navire ;
- lutte contre les voies d'eau.

Il comporte deux types de groupes, modulables en fonction du besoin :

- **le Groupe Intervention Mer Aérocordable<sup>4</sup> (GIMAé)** : cette équipe légère et polyvalente est en mesure de réaliser une évaluation du risque incendie, technologique et une évaluation du bilan des victimes tout en renforçant les actions mises en œuvre par l'équipage du navire sinistré. L'ensemble du personnel constituant ce groupe est aérocordable, ce qui permet une dépose plus rapide à bord du navire sinistré. Le matériel est treuillable.
- **le Groupe Incendie Mer (GIM)** : ce groupe a pour objectif de constituer le premier volet d'intervention ou de renforcer les équipes déjà engagées. Il inscrit son action dans la durée. L'ensemble du personnel et du matériel constituant ce groupe est treuillable.

## PERSONNEL

**Un GIMAé est composé de 14 personnes :**

- 1 binôme de commandement (1 Chef de Colonne + 1 Chef de Groupe) : interface avec l'équipage du navire sinistré et coordination des équipes d'intervention ;
- 5 binômes d'intervention incendie : l'un des binômes est polyvalent (Incendie + RT) ;
- 1 binôme médecin-infirmier<sup>5</sup>.

**Un GIM est composé de 11 personnes :**

- 1 chef de groupe : gestion et coordination des équipes d'intervention ;
- 5 binômes d'intervention incendie.

<sup>4</sup> Groupe mis en œuvre par le BMPM exclusivement.

<sup>5</sup> L'équipe médicale aérocordable du GIMAé est prélevée sur le potentiel de l'UMIMM et constitue un élément de reconnaissance précurseur.



CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

MODULE FEU DE NAVIRE

MATERIELS DE PROJECTION <sup>6</sup>			
<b>GIMAE</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> 14 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime) <input type="checkbox"/> 14 Sacs intervenants (tenues de feu) <input type="checkbox"/> 7 Radios Antarès <input type="checkbox"/> 4 Caméras thermiques <input type="checkbox"/> 1 Détecteur multifonctions	<input type="checkbox"/> 10 ARI à autonomie renforcée <input type="checkbox"/> 2 Sacs intervenants RT (tenues de type 3 – ARF – cartouches spectre large...) <input type="checkbox"/> Matériel de détection RT <input type="checkbox"/> 2 tenues de proximité (type 3 à résistance mécanique renforcée)	<input type="checkbox"/> 1 lot médical standardisé (cf. contrat OPS UMIMM)	
<b>GIM</b>			
<input type="checkbox"/> 11 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime) <input type="checkbox"/> 11 Sacs intervenants (tenues de feu) <input type="checkbox"/> 6 Radios Antarès <input type="checkbox"/> 2 Caméras thermiques		<input type="checkbox"/> 1 Détecteur multifonctions <input type="checkbox"/> 10 ARI à autonomie renforcée <input type="checkbox"/> 1 Sac premiers secours	
LOTS COMPLEMENTAIRES INCENDIE			
ATTAQUE	VENTILATION	RIDEAUX	MOUSSE
<input type="checkbox"/> 8 Tuyaux 45/20m <input type="checkbox"/> 2 Tuyaux 70/20 m <input type="checkbox"/> 2 Claies de portage <input type="checkbox"/> 2 LDV <input type="checkbox"/> 1 Division 65/65 2x40 <input type="checkbox"/> 1 Valise raccord OTAN <input type="checkbox"/> 1 Explosimètre <input type="checkbox"/> 6 Radios Antarès <input type="checkbox"/> 2 Commandes <input type="checkbox"/> 10 Phares pilote <input type="checkbox"/> 2 Lignes guide <input type="checkbox"/> 7 Dérivateurs <input type="checkbox"/> 2 Tableaux Gest- Reco	<input type="checkbox"/> 2 Ventilateurs thermiques <input type="checkbox"/> 8 Ventilateurs électriques	<input type="checkbox"/> 5 x 6 m <sup>2</sup> Cloison <input type="checkbox"/> 1 x 10 m <sup>2</sup> Cloison <input type="checkbox"/> 5 x 6 m <sup>2</sup> Panneau	<input type="checkbox"/> 4 Tuyaux 45/20 m <input type="checkbox"/> 1 Claie de portage <input type="checkbox"/> 2 Lances + 4 Adaptateurs multi-foisonnement <input type="checkbox"/> 2 Injecteurs proportionneurs + 2 Tubes plongeurs <input type="checkbox"/> 1 Générateur haut foisonnement <input type="checkbox"/> 10 Bidons 20 l d'émulseur bas/moyens foisonnement <input type="checkbox"/> 20 Bidons 25 l haut foisonnement
ENERGIE	TECHNIQUE		POMPAGE
<input type="checkbox"/> 4 GE 11.5 KVA <input type="checkbox"/> 2 Projecteurs autonomes <input type="checkbox"/> 4 Rallonges épaulées de 50 m 6 <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> 4 Boîtes de dérivation <input type="checkbox"/> 8 Tourets électriques de 50 m en 2,5 <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> 8 Tourets de 25 m en 2,5 <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> 2 Jeux adaptateurs électriques <input type="checkbox"/> 4 Jerricans de 20 l essence	<input type="checkbox"/> 2 Lots : Lances d'inertage manuelles 1/40° et 1/180° + 1 marteau pré-perçage <input type="checkbox"/> 1 Lance perforatrice haute pression		<input type="checkbox"/> 2 Turbo-pompes 120 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> 2 Pompes électriques 50 m3 <input type="checkbox"/> 5 Tuyaux de 70/20 m <input type="checkbox"/> 2 Commandes <input type="checkbox"/> 2 Motos pompes thermiques 60 m3 + 5 aspiraux / crépine
LIMITES D'EMPLOI			
Le module « feu de navire » ne dispose pas de matériels spécifiques lui permettant de lutter ou d'œuvrer de manière entièrement autonome lors des sinistres accompagnés d'une perte totale d'énergie électrique du navire. L'analyse des enjeux et des risques concernant son engagement doit intégrer la disponibilité des installations techniques et sécurité du navire sinistré (pompes, collecteurs et lances d'incendie) ou le renfort de matériels spécifiques.			

<sup>6</sup> Ces différents lots constituent une base pour obtenir les effets recherchés en fonction des situations opérationnelles et des idées de manœuvre envisageables. La définition précise du matériel peut être différente entre les services fournisseurs de moyens sous respect des règles d'emport à bord des aéronefs fixées en annexe 7.



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## MODULE SECOURS A PERSONNES

## DESCRIPTION

Le module « secours à personnes » est une capacité projetable et modulable selon le besoin, destinée à prendre en charge de nombreuses victimes ou personnes impliquées à bord d'un navire en mer (accident de type ORSEC SMGA) ou à quai (ORSEC NOVI).

Il s'insère dans les chaînes de direction et de commandement définies par les dispositifs ORSEC maritime et terrestre et dans les arrêtés d'interface associés. Il se place sous les ordres :

- ✓ **en mer**, du Directeur des Secours médicaux en Mer (DSM Mer), désigné par le CROSS sur proposition du SAMU de Coordination Médicale Maritime (SCMM) territorialement compétent ;
- ✓ **à terre**, du Commandant des opérations de secours (COS).

## MISSIONS

Ce module agit en renfort de l'action de l'équipage du navire assisté et/ou des équipes de secours engagées initialement (SMUR maritime, SMUR terrestre...). Il est constitué de :

- **l'Unité Médicale d'Intervention en Milieu Maritime (UMIMM) du BMPM,**
- **Groupes Secours à Personnes Maritimes (GSAPM),**

**L'UMIMM** réalise les missions suivantes :

- Tri médical de nombreuses victimes (catégorisation et préparation des évacuations) au plus près du sinistre ;
- Installation d'un Poste Médical Avancé (PMA-Mer) permettant la prise en charge sanitaire des victimes, jusqu'à 10 urgences absolues, en autonomie et pour une durée de 6 à 24 heures en fonction des pathologies ;
- Anticipation des besoins en ravitaillement sanitaire.

En mer, une partie du personnel de l'UMIMM peut être déposée sur le navire sinistré par aérocordage. Le médecin-chef de l'UMIMM peut assurer les fonctions de **DSM** mer.

**Les GSAPM** sont constitués de secouristes qui viennent s'intégrer dans l'organisation des secours déjà sur place. Ils prennent en charge les personnes impliquées, en fonction de la situation sur le navire sinistré et de la durée de la mission :

- Prise en charge secouriste, surveillance et brancardage des victimes ;
- Renfort logistique (oxygène, brancard, attelle d'immobilisation).

## PERSONNEL

**L'UMIMM** est composé de 9 personnes :

- 3 équipes médicales<sup>7</sup> composées de binômes médecins/infirmiers, soit 6 personnes ;
- 1 module de soutien logistique composé d'un médecin chef et 2 secouristes logisticiens.

**Les GSAPM** sont composées de 11 personnes :

- 1 chef de groupe, 1 adjoint et 3 trinômes secouristes (Armement VSAV - 1 SAP2 et 2 SAP1).

<sup>7</sup> Une des équipes médicales de l'UMIMM peut être projetée en avance de phase par aérocordage au sein du GIMAé (cf. contrat OPS du module feux de navire) ; 1 échelon de commandement adapté au potentiel engagé sera systématiquement associé.

CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

MODULE SECOURS A PERSONNES<sup>8</sup>



MATERIELS DE PROJECTION

LOT UMIMM - 12 caisses et 9 sacs - tous héltreuillables

- 9 Sacs intervenants (tenues de feu)
- 4 Radios INPT
- 9 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime)
- 3 Lots médicaux**  
Détail d'un lot médical standardisé :
  - 1 sac réanimation - 1 sac infirmier (oxygène, perfusion, pansements...)
  - 1 caisse matériel électrique (respirateur, pousse-seringue, scope...)
  - 1 caisse complément réanimation
- soutien logistique:**
  - 2 Caisses oxygène
  - 2 Caisses brancards
  - 1 Caisse immobilisation (attelles)
  - 1 Caisse administration/log
  - 4 Gouttières Bellisle
  - un lot damage control
  - un lot de dénombrement de victimes SINUS

LOT G.SAP M

- 11 Sacs intervenants (tenues de feu)
- 5 Radios INPT
- 11 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime)
- 3 Sacs premier secours secouristes
- 3 Sacs d'oxygénothérapie secouristes
- 3 Gouttières Bellisle
- 5 Sacoche de 20 plaquettes de repérage secouriste
- un lot damage control
- un lot de dénombrement de victimes SINUS

<sup>8</sup> Ces différents lots constituent une base pour obtenir les effets recherchés en fonction des situations opérationnelles et des idées de manœuvre envisageables. La définition précise du matériel peut être différente entre les services fournisseurs de moyens sous respect des règles d'emport à bord des aéronefs fixées en annexe 7.

**CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES**

**MODULE RISQUE TECHNOLOGIQUE - NRBC**

**DESCRIPTION**

La mission de ces spécialistes formés pour la lutte contre les risques chimiques, radiologiques et biologiques s'exerce dans deux domaines :

- la protection des personnes (reconnaissance, levée de doute, identification qualitative et quantitative du danger) ;
- l'expertise au profit de l'autorité chargée de la gestion des secours.

Ce module projetable est principalement dédié aux interventions maritimes. La réponse départementale ou zonale sera prioritairement apportée dans le cas d'une intervention portuaire.

**MISSIONS**

**Equipe de levée de doute NRBC**

Effectuer une détection et une analyse simples, afin de déterminer la présence d'un risque.

**Equipe d'intervention NRBC**

- Effectuer une détection (détection + cellules électrochimiques spécifiques, contaminamètre et sondes associées...), des prélèvements ;
- assurer la sécurité de la population, des travailleurs et des autres intervenants ;
- effectuer les mesures conservatoires (obturation, colmatage, etc.) ;
- modéliser les effets ;
- conseiller les autorités.

**Equipe d'expertise (laboratoire mobile aérotransportable)**

Moyen aérotransportable d'analyse du véhicule de détection, d'identification et de prélèvements (VDIP).

- Effectuer la détection, les prélèvements approfondis (air/vapeurs, liquides, solides) ;
- effectuer l'identification ;
- modéliser les effets ;
- conseiller les autorités.

**PERSONNEL**

**Equipe de levée de doute NRBC**

2 pompiers disposant de la double compétence RAD/RCH.

- 1 RCH3/RAD3
- 1 RCH2/RAD2

**Equipe d'intervention NRBC**

4 pompiers disposant de la double compétence RAD/RCH.

- 1 RCH3/RAD3 (si le premier niveau n'est pas engagé)
- 2 RCH2/RAD2
- 1 RCH1/RAD1

**Equipe d'expertise : Laboratoire mobile aérotransportable**

4 pompiers disposant de la double compétence RAD/RCH.

- 1 RCH3/RAD3 (si les deux premiers niveaux ne sont pas engagés)
- 1 Chef de cellule VDIP
- 1 Chef d'équipe VDIP
- 1 Equipier VDIP

**Un échelon de commandement adapté au potentiel engagé sera systématiquement associé.**



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## MODULE RISQUE TECHNOLOGIQUE - NRBC

MATÉRIELS DE PROJECTION<sup>9</sup>

## Équipe de détection NRBC – 2 personnes:

- 2 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime)
- 2 Sacs intervenants RT (tenue de feu)
- 2 Sacs intervenants RT (tenues de type 3 – ARF – cartouches spectre large...)
- 2 Radios INPT
- 1 Sac matériel reconnaissance (Détection chimique, Détection radiologique, PC portable)
- 2 ARICO
- 2 Tenues de proximité (type 3 à résistance mécanique renforcée)

## Équipe d'intervention NRBC – 4 personnes

- 4 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime)
- 4 Sacs intervenants RT (tenue de feu)
- 4 Sacs intervenants RT (tenues de type 3 – ARF – cartouches spectre large...)
- 2 Radios INPT

## Laboratoire mobile aérotransportable – 4 personnes

- 4 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime)
- 4 Sac intervenant (tenues de feu)
- 4 Sacs intervenants RT (tenues de type 3 – ARF – cartouches spectre large...)
- 2 radio INPT
- 1 Sac intervention
  - Détection chimique
  - Détection radiologique
  - Détection biologique
  - Matériels de prélèvement pour les solides, les liquides et les gaz
  - PC portable
- 1 Sac analyse de l'eau
  - Matériels de prélèvement et de détermination des paramètres physico-chimiques de l'eau
- 2 Caisses de spectrométrie (E2M, IRTF)
- 1 Caisse logistique

<sup>9</sup> Ces différents lots constituent une base pour obtenir les effets recherchés en fonction des situations opérationnelles et des idées de manœuvre envisageables. La définition précise du matériel peut être différente entre les services fournisseurs de moyens sous respect des règles d'emport à bord des aéronefs fixés en annexe 7.



**CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES**

**MODULE DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS**

**DESCRIPTION**

Ce module est en mesure d'apporter une expertise et une capacité d'intervention aux préfets de départements concernés, dans la lutte contre les pollutions par hydrocarbures sur le littoral, ainsi que dans les eaux intérieures.

Il est constitué de 3 équipes :

- Expertise ;
- Première intervention ;
- Mise en œuvre d'un chantier de dépollution terrestre et côtier.

**MISSIONS**

**Equipe d'expertise :**

Projection de 2 personnels aérotransportables, permettant de procéder à :

- un conseil technique ;
- l'évaluation et la reconnaissance d'une situation ;
- la définition de mesures pour sécuriser la zone ;
- l'étude de la réponse possible avec les moyens disponibles sur place ;
- l'étude avec les autorités locales de la gestion du polluant après récupération ;
- la coordination des acteurs.

**Equipe de première intervention :**

Projection de 9 personnels aérotransportables, en complément de l'échelon expertise, permettant de procéder à :

- la mise en œuvre de moyens locaux disponibles ;
- la préparation de la montée en puissance.

**Equipe de mise en œuvre d'un chantier de dépollution terrestre et côtier :**

Projection de 20 personnels, en supplément des équipes d'expertise et de première intervention, avec du matériel permettant la mise en œuvre d'actions de :

- protection, confinement ;
- récupération, stockage primaire. Le stockage primaire s'effectue en réaction immédiate, jusqu'à 5 m<sup>3</sup> de polluant.

La mise en place de stockages intermédiaires et lourds du polluant est réalisée par les acteurs locaux selon les conseils de l'équipe d'expertise.

**PERSONNEL**

**Equipe d'expertise :**

- 1 cadre, conseiller technique
- 1 chef de chantier (RCH3)

**Equipe de première intervention :**

- 1 chef de chantier (RCH 3)
- 2 chefs d'équipe (RCH2)
- 6 équipiers (RCH1)

**Equipe de mise en œuvre d'un chantier de dépollution terrestre et côtier :**

- 2 chefs de chantier (RCH3)
- 4 chefs d'équipe (RCH2)
- 12 équipiers (RCH1)
- 2 logisticiens.



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

MODULE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS<sup>10</sup>

## MATERIELS DE PROJECTION

## Expertise DEPOLL - 2 pers.

- 2 Sacs intervenants (EPI et petit matériel)

## Equipe de 1ère intervention DEPOLL - 9 pers.

- 9 Sacs intervenants

## Equipe DEPOLL - 20 pers.

- 20 Sacs intervenants
- 3 Caisses barrages échouables
- 3 Caisses barrage 323
- 1 Caisse NOTIL
- 1 Caisse MULTIPURPOSE
- 3 Caisses récupérateur Mini DESMI
- 1 Caisse récupérateur Tête DELTA 7
- 2 Caisses plastique (ancres 35 kg)
- 1 Caisse inondation
- 3 Caisses balisage
- 8 Caisses Fastank 5m<sup>3</sup>

<sup>10</sup> Ces différents lots constituent une base pour obtenir les effets recherchés en fonction des situations opérationnelles et des idées de manœuvre envisageables. La définition précise du matériel peut être différente entre les services fournisseurs de moyens sous respect des règles d'emport à bord des aéronefs fixés en annexe 7.



## Objectifs de couverture zonale

# Niveau Zonal

Les services constituant la réponse zonale de la CAPINAV doivent être en capacité de produire une unité d'intervention feu de navires ou une unité secours à personnes telles que définies au présent paragraphe.

A compter de l'émission de l'ordre d'engagement de la CAPINAV, chaque service composant la CAPINAV dispose d'un délai de deux heures pour assurer la mobilisation de ses moyens humains et matériels (détachement paré au départ pour rallier un aéroport).



CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

UNITE D'INTERVENTION FEU DE NAVIRE

**DESCRIPTION**

L'unité d'intervention « feu de navire » est une capacité destinée à lutter contre un feu de navire quelle que soit sa position (à quai ou en mer). Son action vise à renforcer l'action des équipes de secours (équipe d'évaluation et d'intervention ou pompiers) avec du personnel spécialisé dans l'Intervention à Bord des Navires (IBN).

**MISSIONS**

L'unité d'intervention « feu de navire » peut réaliser les missions suivantes :

- intégrer une équipe d'intervention à bord du navire sinistré ;
- lutter contre un feu de navire avec éventuellement mise en œuvre du matériel incendie du navire ;
- lutter contre les voies d'eau.

L'ensemble du personnel et du matériel constituant ce groupe est treuillable.

**PERSONNEL**

L'unité d'intervention « feu de navire » est constituée de 8 personnes :

- 1 chef de groupe qualifié IBN 3 ;
- 1 chef d'unité d'intervention qualifié IBN2 ;
- 3 binômes d'intervention incendie (personnel qualifié IBN1).

**Nota** : Les personnels sont formés conformément au REAC IBNB ou selon les référentiels statutairement applicables.



CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

UNITE D'INTERVENTION FEU DE NAVIRE

MATERIEL DE PROJECTION <sup>11</sup>			
GIM			
<input type="checkbox"/> 8 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime) <input type="checkbox"/> 7 ARI à autonomie renforcée <input type="checkbox"/> 8 Sacs intervenants (Tenues de feu) <input type="checkbox"/> 1 Caisse étanche - 5 Radio Antarès - 2 Caméras thermiques - 1 Détecteur multifonctions <input type="checkbox"/> 1 Sac premiers secours			
LOTS COMPLEMENTAIRES INCENDIE			
ATTAQUE	VENTILATION	RIDEAUX	MOUSSE
<input type="checkbox"/> 8 Tuyaux 45/20m <input type="checkbox"/> 2 Tuyaux 70/20 m <input type="checkbox"/> 2 Claies de portage <input type="checkbox"/> 2 LDV <input type="checkbox"/> 1 Division 65/65 2x40 <input type="checkbox"/> 1 Valise raccord OTAN <input type="checkbox"/> 1 Explosimètre <input type="checkbox"/> 2 Commandes <input type="checkbox"/> 6 Phares pilote <input type="checkbox"/> 2 Lignes guide <input type="checkbox"/> 7 Dérivateurs <input type="checkbox"/> 1 Tableau Gest- Reco	<input type="checkbox"/> 2 Ventilateurs thermiques <input type="checkbox"/> 4 Ventilateurs électriques	<input type="checkbox"/> 5 x 6 m <sup>2</sup> Cloison <input type="checkbox"/> 1 x 10 m <sup>2</sup> Cloison <input type="checkbox"/> 5 x 6 m <sup>2</sup> Panneau	<input type="checkbox"/> 4 Tuyaux 45/20 m <input type="checkbox"/> 1 Claie de portage <input type="checkbox"/> 2 Lances + 2 adaptateurs multi-foisonnement <input type="checkbox"/> 2 Injecteurs proportionneurs + 2 Tubes plongeurs <input type="checkbox"/> 1 Générateur haut foisonnement <input type="checkbox"/> 10 Bidons 20 l d'émulseur bas/moyens foisonnement <input type="checkbox"/> 20 Bidons 25 l haut foisonnement
ENERGIE	TECHNIQUE		POMPAGE
<input type="checkbox"/> 2 GE 11.5 KVA <input type="checkbox"/> 2 Projecteurs autonomes <input type="checkbox"/> 2 Rallonges épaulées de 50 m 6 <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> 2 Boîtes de dérivation <input type="checkbox"/> 4 Tourets électriques de 50 m en 2,5 <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> 4 Tourets de 25 m en 2,5 <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> 2 Jeux adaptateurs électriques <input type="checkbox"/> 4 Jerricans de 20 l essence	<input type="checkbox"/> 2 lots : Lances d'inertage manuelles 1/40° et 1/180° + 1 marteau pré-perçage		<input type="checkbox"/> 1 Turbo-pompe 120 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> 1 Pompe électrique 50 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> 5 Tuyaux de 70/20 m <input type="checkbox"/> 2 Commandes
Limites d'emploi			
L'unité d'intervention « feu de navire » ne dispose pas de matériels spécifiques lui permettant de lutter ou d'œuvrer de manière entièrement autonome lors des sinistres accompagnés d'une perte totale d'énergie électrique du navire. L'analyse des enjeux et des risques concernant son engagement doit intégrer la disponibilité des installations techniques et sécurité du navire sinistré (pompes, collecteurs et lances d'incendie) ou le renfort de matériels spécifiques.			

<sup>11</sup> Ces différents lots constituent une base pour obtenir les effets recherchés en fonction des situations opérationnelles et des idées de manœuvre envisageables. La définition précise du matériel peut être différente entre les services fournisseurs de moyens sous respect des règles d'emport à bord des aéronefs fixées en annexe 7.



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## UNITE D'INTERVENTION SECOURS A PERSONNES

## DESCRIPTION

L'unité d'intervention « secours à personnes » est une capacité projetable et modulable selon le besoin, destinée à prendre en charge de nombreuses victimes ou personnes impliquées à bord d'un navire en mer (accident de type ORSEC SMGA) ou à quai (ORSEC NOVI).

Elle s'insère dans les chaînes de direction et de commandement définies par les dispositifs ORSEC maritime et terrestre et dans les arrêtés d'interface associés. Elle se place sous les ordres :

- ✓ **en mer**, du Directeur des Secours médicaux en Mer (DSM Mer), désigné par le CROSS sur proposition du SAMU de Coordination Médicale Maritime (SCMM) territorialement compétent ;
- ✓ **à terre**, du Commandant des opérations de Secours (COS).

## MISSIONS

Cette unité d'intervention « secours à personnes » agit en renfort de l'action de l'équipage du navire assisté et/ou des équipes de secours engagées initialement (SMUR maritime, SMUR terrestre...).

Elle est constituée de secouristes qui viennent s'intégrer dans l'organisation des secours déjà sur place. Ils prennent en charge les personnes impliquées, en fonction de la situation sur le navire sinistré et de la durée de la mission :

- Renfort logistique (oxygène, brancard, attelle d'immobilisation) ;
- Renfort pour prise en charge, surveillance et brancardage des victimes.

## PERSONNEL

L'unité d'intervention « secours à personnes » est composée de 7 personnes :

- 1 chef de groupe,
- 2 trinômes secouristes (Armement VSAV - 1 SAP2 et 2 SAP1) ;

MATRIELS DE PROJECTION<sup>12</sup>

- 7 Sacs intervenants (tenues de feu)
- 7 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (Aéronautique/maritime)
- 2 Sacs premier secours secouristes,
- un lot damage control
- 2 Sacs d'oxygénothérapie secouristes
- un lot de dénombrement de victimes SINUS
- 2 Gouttières « Bellisle »
- 3 Radios INPT

<sup>12</sup> Ces différents lots constituent une base pour obtenir les effets recherchés en fonction des situations opérationnelles et des idées de manœuvre envisageables. La définition précise du matériel peut être différente entre les services fournisseurs de moyens sous respect des règles d'emport à bord des aéronefs fixées en annexe 7.



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## UNITE D'INTERVENTION RISQUE TECHNOLOGIQUE - NRBC

## DESCRIPTION

La mission de ces spécialistes formés pour la lutte contre les risques chimiques, radiologiques et biologiques concerne principalement la protection des personnes (reconnaissance, levée de doute, identification qualitative et quantitative du danger).

Cette unité projetable est principalement dédiée aux interventions maritimes. La réponse départementale ou zonale sera prioritairement apportée dans le cas d'une intervention portuaire.

## MISSION

**Equipe de levée de doute NRBC**

- Effectuer une détection et une analyse simples, afin de déterminer la présence d'un risque.

## PERSONNEL

**Equipe de levée de doute NRBC**

2 pompiers disposant de la double compétence RAD/RCH.

- 1 RCH3/RAD3
- 1 RCH2/RAD2

MATÉRIELS DE PROJECTION<sup>13</sup>**Equipe de détection NRBC – 2 personnes**

- 2 Tenues de survie aéronautiques + brassières associées (aéronautique/maritime)
- 2 Radios Antarès
- 2 Sacs intervenants RT (EPI du personnel)
- 1 Sac matériel reconnaissance
  - Détection chimique
  - Détection radiologique
  - PC portable, radios
- 2 ARI
- 1 Caisse EPI (tenue anti-liquide renforcée)

<sup>13</sup> Ces différents lots constituent une base pour obtenir les effets recherchés en fonction des situations opérationnelles et des idées de manœuvre envisageables. La définition précise du matériel peut être différente entre les services fournisseurs de moyens sous respect des règles d'emport à bord des aéronefs fixées en annexe 7.

3.3. ANNEXE 3

FICHE DE SUIVI DES RESSOURCES EN TEMPS RÉEL

Cette fiche est transmise par le centre opérationnel du service fournisseur de moyens au centre opérationnel des services de secours et d'incendie de la ville de Marseille (COSSIM) du BPM. Cette transmission est doublée par une communication téléphonique entre les centres opérationnels concernés.

CAPACITE NATIONALE DE RENFORT CONTRE LES SINISTRES A BORD DES NAVIRES

SUIVI DES RESSOURCES EN TEMPS REEL

- Disponible sous 2h



Entité	Personnel formé module SMGA	INCENDIE		SANITAIRE		NRBC			DEPOLL		Capacité de montée en puissance au-delà de 2h	Commune de rassemblement & aéroport de départ
		GIMaé	GIM	UMIMM	GSAPM	Détection	Intervention	Laboratoire Mobile	Expertise	1 <sup>ère</sup> intervention		
BMPM												
SDIS 62												
MARPO Cherbourg												
MARPO Brest												
MARPO Toulon												
SDIS												

<input type="checkbox"/> <b>GIMaé - Groupe Intervention Mer Aérodurable / 14 pers.</b> <sup>(1)</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 binôme de commandement (1 Chef de Colonne + 1 Chef de Groupe)</li> <li>5 binômes d'intervention incendie ; l'un des binômes est polyvalent (Incendie + RT) ;</li> <li>1 binôme médecin + infirmier.</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>Equipe de Détection NRBC / 2 pers.</b> (double compétence RAD/RCH) <ul style="list-style-type: none"> <li>1 RCH3/RAD3 et 1 RCH2/RAD2</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>Expertise DEPOLL / 2 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 cadre SOS DEPOLL, expert/consillier technique</li> <li>1 chef de chantier.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <b>GIM - Groupe Intervention Mer / 11 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de groupe ;</li> <li>5 binômes d'intervention incendie.</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>Equipe d'intervention NRBC / 4 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 RCH3/RAD3 (si le 1er niveau n'est pas engagé),</li> <li>2 RCH2/RAD2 et 1 RCH1/RAD1</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>Equipe de 1<sup>ère</sup> intervention DEPOLL / 9 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de chantier</li> <li>2 chefs d'équipe</li> <li>6 équipiers.</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <b>UMIMM - Unité Médicale d'Intervention en Milieu Maritime / 9 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 équipes médicales = 3 binômes médecins/infirmiers ;</li> <li>1 chef de groupe ;</li> <li>1 module de soutien logistique (1 médecin chef et 2 pompiers).</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>Laboratoire mobile aérotransportable / 4 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 RCH3/RAD3 (si les deux premiers niveaux ne sont pas engagés)</li> <li>1 Chef de cellule VDIIP, 1 Chef d'équipe VDIIP et 1 Equipier VDIIP</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <b>Equipe DEPOLL / 20 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 chefs de chantier, 4 chefs d'équipe, 12 équipiers,</li> <li>2 soutiens (électricien et mécanicien).</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <b>GSAPM - Groupe Secours A Personnes Maritime / 11 personnes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de groupe ;</li> <li>1 adjoint et 3 trinômes secouristes.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Conformément au contrat OPS généralités, un échelon de commandement adapté au potentiel engagé sera systématiquement associé.</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Les différents composants ne sont pas cumulables et dépendent principalement de la ressource RH.</b>	<b>DEPOLL</b>
<input type="checkbox"/> <b>GIMaé est aérodurable du GIMaé est prévue sur le potentiel de l'UMIMM et constitue un élément de reconnaissance précurseur.</b>	<b>INCENDIE</b>	<b>NRBC</b>
<b>SANITAIRE</b>		

3.4. ANNEXE 4

FICHES RÉFLEXES D'AIDE À LA DÉCISION  
POUR LA MISE ŒUVRE DE LA CAPINAV

- Fiche d'expression de besoin CAPINAV
- Fiche d'aide à la décision – COSSIM/COGIC
- Etat de filiation



CAPACITE NATIONALE DE RENFORT CONTRE LES SINISTRES A BORD DES NAVIRES  
FICHE D'EXPRESSION DE BESOIN CAPINAV

Date : ...../...../..... Heure : ..... Origine appel : .....

FICHE D'EXPRESSION DE BESOINS - PREFECTURE				
		TEL	TELECOPIE	MAIL
Origine	Préfecture de département de : ..... Préfecture maritime de : .....			
Destinataire	Centre Opérationnel de Zone			
Copies	Centre opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise (COGIC)	01.45.64.46.46		cogic-odp@interieur.gouv.fr
	Bataillon de Marins-pompiers de Marseille (BMPM)	04.91.19.47.01	04.91.19.47.00	ogem@bmpm.gouv.fr
	Centre Opérationnel Fonction Garde Côtes (CoFGC)	09.88.68.77.00	09.88.68.30.69	sgmer-cofgc.ovo@intradef.gouv.fr

INFOS NAVIRES	
Compagnie/Pavillon : .....	<b>Situation du bord</b>
Port de départ : .....	
Part d'arrivée : .....	Stabilité : <input type="checkbox"/> Normale <input type="checkbox"/> Menacée <input type="checkbox"/> Gîte
Type de navire : .....	Evacuation : <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Envisagée
Cargaison(s) transportées : .....	Présence d'une hésitation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	Propulsion : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	.....
Nombre de passagers : ..... pax	Energie électrique : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre d'équipage : ..... pax	.....
Victimes (nb, gravité, typologie) : .....	Moyens de secours : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	.....

SINISTRE
<input type="checkbox"/> Incendie <input type="checkbox"/> Sanitaire <input type="checkbox"/> CTM <input type="checkbox"/> NRBC <input type="checkbox"/> Pollution <input type="checkbox"/> Voie d'eau <input type="checkbox"/> Autres fortunes
Détails : .....

LOCALISATION	
<input type="checkbox"/> à quai <input type="checkbox"/> en rade <input type="checkbox"/> en mer	
Coordonnées* : lat : ..... long : .....	
*Lat/Long (WGS84) en degré décimal – cf MARINE TRAFFIC	
Port de destination : .....	
Département concerné : .....	
Zone de défense : <input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Ouest <input type="checkbox"/> Sud-Ouest <input type="checkbox"/> Sud	
Zone maritime : <input type="checkbox"/> Manche/Mer du Nord <input type="checkbox"/> Atlantique <input type="checkbox"/> Méditerranée	

METEO	SITE PROJECTION / TSA
Etat de la mer (force) : .....	Départ : .....
0 CALME - 1 RIDE (0-0,1m) - 2 BELLE (0,1-0,5m) - 3 PEU AGITEE (0,5-1,25m) - 4 AGITEE (1,25-2,5m) 5 FORTE (2,5-4m) - 6 TRES FORTE (4-6m) - 7 GROSSE (6-9m) - 8 TRES GROSSE (9-14m) - 9 ENORME (>14m)	Arrivée : .....
Vent sur zone (force) : .....	TSA : .....
Direction : .....	Observations : .....

<input type="checkbox"/> Le préfet ou son représentant demande l'activation de la capacité nationale de renfort à bord des navires
A ..... le ..... heure : .....
Signature (Nom/fonction)



CAPACITE NATIONALE DE RENFORT CONTRE LES SINISTRES A BORD DES NAVIRES

FICHE D'AIDE A LA DECISION – COSSIM/COGIC

REPONSE

Heure de déclenchement:

Heure d'arrivée estimée:

THEMATIQUE	GRUPE	NB	ORIGINES
EXPERTISE	<input type="checkbox"/> <b>Cellule de renfort sur zone</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 chefs de site (expertise COS, chef PC de site)</li> <li>3 chefs de colonne (Action/Transmission, Renseignement, Anticipation)</li> <li>1 chef de groupe (Moyens/Logistique)</li> <li>1 expert</li> </ul>		
	<input type="checkbox"/> <b>Cellule de renfort EGI/EGC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de site</li> <li>1 chefs de colonne</li> <li>2 experts des domaines de lutttes concernés</li> </ul>		
INCENDIE	<input type="checkbox"/> <b>GIMAE - Groupe Intervention Mer Aérocordable / 14 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 binôme de commandement (1 Chef de Colonne + 1 Chef de Groupe)</li> <li>4 binômes d'intervention incendie</li> <li>1 binôme d'intervention polyvalent: (Incendie + RT)</li> <li>1 binôme médecin + infirmier<sup>(1)</sup></li> </ul> <p><small><sup>(1)</sup> L'équipe médicale aérocordable du GIMAE est prélevée sur le potentiel de l'UMIMM</small></p>		
	<input type="checkbox"/> <b>GIM - Groupe Intervention Mer / 11 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de groupe</li> <li>5 binômes d'intervention incendie</li> </ul>		
	<b>LOTS MATERIELS INCENDIE (cf annexes matériels)</b>		
	<input type="checkbox"/> <b>ATAQUE</b>	<input type="checkbox"/> <b>VENTILATION</b> (électrique et thermique)	<input type="checkbox"/> <b>MOUSSE</b> (bas, moyen et haut foisonnement)
	<input type="checkbox"/> <b>ENERGIE</b>	<input type="checkbox"/> <b>TECHNIQUE</b> (forcement et extinction par percement)	<input type="checkbox"/> <b>POMPAGE</b> (obturation et époussetage)
SANITAIRE	<input type="checkbox"/> <b>UMIMM - Unité Médicale d'Intervention en Milieu Maritime / 9 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 équipes médicales = 3 binômes médecins/infirmiers,</li> <li>1 module de soutien logistique (1 médecin chef et 2 pompiers)</li> </ul>		
	<input type="checkbox"/> <b>GSAP M - Groupe Secours A Personnes Maritime / 11 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de groupe</li> <li>1 adjoint</li> <li>3 trinômes secouristes</li> </ul>		
NRBC	<input type="checkbox"/> <b>Equipe de Détection NRBC / 2 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 RCH3/RAD3</li> <li>1 RCH2/RAD2</li> </ul>		
	<input type="checkbox"/> <b>Equipe d'intervention NRBC / 4 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 RCH3/RAD3 (si le 1<sup>er</sup> niveau n'est pas engagé),</li> <li>2 RCH2/RAD2</li> <li>1 RCH1/RAD1</li> </ul>		
	<input type="checkbox"/> <b>Laboratoire mobile aérotransportable / 4 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 RCH3/RAD3 (si les deux premiers niveaux ne sont pas engagés)</li> <li>1 Chef de cellule VDIP, 1 Chef d'équipe VDIP et 1 Equipier VDIP</li> </ul>		
DEPOLL	<input type="checkbox"/> <b>Expertise DEPOLL / 2 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 cadre SOS DEPOLL,</li> <li>expert/conseiller technique</li> <li>1 chef de chantier</li> </ul>		
	<input type="checkbox"/> <b>Equipe de 1<sup>ère</sup> intervention DEPOLL / 9 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de chantier</li> <li>2 chefs d'équipe</li> <li>6 équipiers.</li> </ul>		
	<input type="checkbox"/> <b>Equipe DEPOLL / 20 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 chefs de chantier + 4 chefs d'équipe</li> <li>12 équipiers + 2 soutiens (électricien et mécanicien)</li> </ul>		
SOUTIEN TSA	<input type="checkbox"/> <b>Equipe SOUTIEN TSA/ 3 pers.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 chef de groupe</li> <li>1 binôme</li> </ul>		



## 3.5. ANNEXE 5

## MESSAGE DE COMMANDEMENT D'ACTIVATION DE LA CAPINAV

## MESSAGE DE COMMANDEMENT

N° d'enregistrement :	numéro	Degré d'urgence		Degré de protection	
Date :	date	FLASH		SECRET DEFENSE	
Heure d'émission :	horaire	IMMEDIAT		CONFIDENTIEL DEFENSE	
Rédacteur :	GRADE NOM	NORMAL	X	DIFFUSION RESTREINTE	
Tél. :	01 45 64 46 65			NON PROTEGE	X

<b>OBJET</b>	ENGAGEMENT DE LA CAPINAV (CAPACITE NATIONALE DE RENFORT INTERVENTION A BORD DE NAVIRE)
<b>RÉFÉRENCES</b>	Demande d'activation de la CAPINAV en date du xx/xx/xxxx à xxhxx

<b>Origine</b>	 <p><b>Ministère de l'intérieur</b>  Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises  Service de la planification et de la gestion des crises  COGIC</p>	
<b>Destinataire(s)</b>	<b>Pour action</b>	<b>Pour info</b>
	A REMPLIR PAR COGIC	A REMPLIR PAR COGIC

-----DEBUT DE TEXTE-----

## 1/ SITUATION

Suite à la demande de moyens de renforts par (**définir le demandeur/DO**), le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, décide d'engager la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires (CAPINAV) dans les conditions suivantes :

## 2/ MISSION

Sous l'autorité du DOS, les capacités de la CAPINAV sont définies dans la proposition de réponse opérationnelle fournie par le COSSIM (Centre opérationnel des Services de Secours et d'Incendie de la ville de Marseille) et annexée à ce message de commandement (**Annexe 1**).

## 3/ PERSONNEL ET MOYENS

Les états de filiation et de colisage de la réponse CAPINAV sont fournis par le COSSIM et annexés au présent message de commandement (**Annexe 2**).

La date de retour est fixée au : (**date à saisir**).

## 4/ MOYENS DE TRANSPORT

### Aérien :

Le décollage des personnels et du matériel de la CAPINAV (**détailler le nombre et la provenance des PAX ainsi que le FRET en poids et volume**) depuis l'aéroport de (**à saisir**) s'effectuera le (**à saisir**) à destination de (**à saisir**). Le BMA est chargé de régler les modalités d'accès à l'aéroport de départ, ainsi que de définir le plan de vol.

Le déplacement des **xx** PAX et du matériel projeté de la CAPINAV depuis leurs unités jusqu'à l'aéroport de départ se fait par voie routière, à la charge de l'unité.

Le déplacement des **xx** PAX et du matériel projeté de la CAPINAV depuis l'aéroport d'arrivée jusqu' **XXXX** (lieu de projection si événement en mer ou point d'engagement si événement à terre se fait par voie routière), est réalisé au moyen de (type et provenance des moyens à préciser)

### Terrestre :

Rédaction réservée

-----FIN DE TEXTE-----

Le préfet,  
Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

## 3.6. ANNEXE 6

## MODALITÉS DE PROJECTION EN MÉTROPOLE



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## MODALITES DE PROJECTION

En fonction de la position du navire et des délais induits par les distances, la projection vers la zone d'engagement est effectuée par voie routière, par voie aérienne ou par voie maritime.

**Par voie terrestre**

Les transits s'effectuent avec les moyens propres des services constituant la CAPINAV, selon les modalités propres au déplacement des colonnes nationales de renfort.

**Par voie aérienne****Projection par avions :**

La mise en place des modalités de projection s'effectue suivant le séquençage suivant :

- mise à disposition d'un aéronef par le COGIC ou par le CPCO :
  1. Aéronefs d'Etat (Dash 8 ou Beech 200 sécurité civile ou moyens militaires) ;
  2. Aéronefs civils.
- transit vers l'aéroport de départ avec les moyens propres aux services ;
- formalités d'accès à l'aérodrome (sûreté) ;
- opérations d'embarquement du personnel et du matériel ;
- transit routier de l'aérodrome d'arrivée à la zone d'intervention (préfet terrestre) ou au TSA (préfet maritime) à la charge de l'autorité bénéficiaire des moyens.

**Projection par hélicoptères :**

La mise en place des modalités de projection s'effectue suivant le séquençage suivant :

- positionnement du détachement sur le TSA ;
- détermination du nombre et de la fréquence des rotations TSA/navire sinistré ;
- opérations d'embarquement du personnel et du matériel : sur décision du directeur des opérations (DO), en fonction du besoin, des capacités et du potentiel des hélicoptères. Le colisage du matériel dépend des possibilités offertes par le type d'hélicoptère disponible (en cargo, sling, treuillage,) ;
- embarquement du personnel après rappel des règles de sécurité et vérification du port de la tenue adaptée à la projection.

**Par voie maritime**

Dans certaines configurations, notamment quand le navire sinistré se situe hors de portée de la zone d'action des hélicoptères depuis la terre, la projection peut s'effectuer à partir d'un navire prenant la fonction de TSA maritime.

Le transfert du personnel et du matériel vers le navire sinistré depuis ce TSA s'effectue en priorité par vecteur aérien.

Dans de rares cas, le transfert par des moyens nautiques peut être envisagé suivant les conditions de mer (sécurité du personnel).

3.7. ANNEXE 7

RÈGLES D'EMPORT À BORD D'UN AÉRONEF

- Règles d'emport
- État de colisage (exemple)



## CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES

## REGLES D'EMPORT A BORD D'UN AERONEF

## AVIONS

**Règles impératives pour le personnel et le matériel :**

Les services doivent s'astreindre à respecter la réglementation civile applicable en matière de conditionnement du matériel et d'élaboration de la documentation spécifique constituant le « dossier de vol ». Ils devront disposer en permanence du personnel habilité pour mettre en œuvre cette réglementation spécifique. La réglementation prévoit un minimum de 2 personnes distinctes (une personne chargée de l'exécution et une personne chargée de vérifier la bonne application de la réglementation).

Le colisage pour le DASH est le plus restrictif des différents types d'avions susceptibles d'être utilisés. Il est de fait compatible avec tous les autres types d'aéronefs.

**Projection par avions - Configuration du DASH 8 :**

**Transport de passagers :** 64 pax avec un maximum de 1,7 tonne de bagages en soute. Un sac par personne en soute (tenue de feu complète et affaires de rechanges) de 26 kg maximum.

**Transport de matériel :** Le matériel « colisé » devra se positionner sur l'une des 14 palettes du DASH et de ce fait être d'une dimension inférieure à 1,46 m x 0,95 m x 1,21 m pour un poids maximum de 594 kg par palette. La charge totale admissible sur palettes est de 8300 kg. 1200 Kg de matériel supplémentaire peuvent être embarqués en complément en soute.

Le temps de chargement du matériel est d'une à deux heures, selon la préparation en amont. Le DASH est majoritairement configuré en version transport de passagers ou en configuration feux de forêt.

**Version mixte personnel et matériel :** configuration en cours de validation auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile sur une base de 18 pax et de 4,5 tonnes de fret.

Outre le fait d'identifier au préalable les aéroports susceptibles d'être utilisés, les services devront préparer et s'assurer des points suivants :

**Pour le personnel :**

- Procédures d'accès en zone réservée aéroportuaire ;
- Etat de filiation ;
- Etre porteur a minima d'une carte d'identité.

**Pour le matériel :**

- Etat de colisage comprenant un état valorisé (procédure de déclaration) ;
- Fiche de prévision d'engagement de matériel ;
- Déclaration de marchandises dangereuses conforme « IATA » ;
- Demande de transport de fret ;
- Fiche de déclaration douanière (DOM/TOM) ;
- Inventaire par palette ;
- Colisage conforme aux références des palettes du DASH 8 (cf. ci-dessous).

## HELICOPTERES

L'embarquement du personnel et du matériel fait l'objet d'un compromis entre l'autonomie de l'appareil, nécessaire pour assurer la mission en toute sécurité, et la masse maximale admissible. Les choix s'effectuent entre le DO, le commandant de bord et les intervenants.

Données d'entrée : conditions météorologiques, masse maximum d'emport, nombre de sièges, quantité de kérosène, distance à franchir, mode de chargement et temps de dépose sur zone.

## Limites d'emploi

Dans tous les cas, le commandant de bord reste seul juge de la sécurité de son aéronef et de la sécurité de la mission.

Les obligations du respect de la formation du personnel engagé en opération sont sous la responsabilité du chef d'établissement. Les différents services devront s'assurer du maintien des compétences de leurs personnels susceptibles d'être engagés (formation et entraînement).

## Etat de colisage (exemple)

### LISTE DE CHARGEMENT / LOADING LIST / LADELIST

Exemplaire n° 1/1 accompagnant le formulaire **FR 302** Exemple FR n° .....  
 Copy n° / Ausfertigung Nr attached to Form FR N° / gehort zu Formular FR 302 Numer Copy FR N° / Exemplar FR Nr  
 Expéditeur : Bataillon de Marins-Pompier de Marseille 9, boulevard de Strasbourg 13233 MARSEILLE  
 Consignor / Absender  
 Destinataire : .....

Colis <i>Packages / Behälter</i>		Poids <i>Weight / Gewicht</i>			Description des marchandises <i>Description of goods Bezeichnung der Ware</i>	Nombre d'articles <i>Number of items Stückzahl</i>	Valeur H.T. <i>Value of the goods without duties and taxes paid Ohne Mehrwertsteuer</i>		Pays d'origine <i>Country of origin Herkunftsland</i>	Code douane <i>Customs nomenclature code Zollkode</i>	Réserve douanes <i>For customs use only Nur vom Zoll auszufüllen</i>
		Volume <i>Quantity Quantität</i>	Brut <i>Gross Brutto</i>	Net <i>Netto</i>			Unitaire <i>Unit Vereinigend</i>	Totale <i>Total Gesamt</i>			
Bac A	Bac vide	1,1 m3	51 kg	51 kg	Bac vide avec couvercle	1	179,04 €	179,04 €	FRANCE		
Bac A	Matériel sauvetage	/	32 kg	32 kg	Groupe électrogène	1	1200,00 €	1200,00 €	FRANCE		
Bac A	Matériel sauvetage	/	1 kg	6 kg	Projecteurs basse consommation	6	35,00 €	210,00 €	FRANCE		
Bac A	Matériel sauvetage	/	4 kg	12 kg	Touret électrique 25m	3	45,00 €	135,00 €	FRANCE		
<b>TOTAL :</b>		1,1 m3	88 kg	101 kg				1724,04 €			

Consignee / Empfänger

T. V. A acquittée en métropole  
 V. A. T paid in France  
 MWSt besalt in Frankreich

Expéditeur / Consignor / Absender – Qualité / Rank / Dienstgrad – Unité / Unit / Einheit

.....  
 Date / Date / Datum : .....  
 Signature / Signature / Unterschrift : .....

3.8. ANNEXE 8

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE IBN

 CAPACITE NATIONALE DE RENFORT POUR LES INTERVENTIONS A BORD DES NAVIRES RETOUR D'EXPERIENCE	
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA CAPACITE NATIONALE DE RENFORT</b>	
<b>NOM DE NAVIRE</b>	
<b>SITUATION</b>	
<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	
<b>REDACTEUR (1 rédacteur par organisme)</b>	
<b>THEMATIQUES</b>	
<b>1</b>	<i>TRANSMISSION DE L'ALERTE</i>
<b>2</b>	<i>PREPARATION DE LA MISSION</i>
<b>3</b>	<i>PROJECTION</i>
<b>4</b>	<i>PRISE EN COMPTE AU TSA</i>
<b>5</b>	<i>TRANSFERT VERS NAVIRE SINISTRE</i>
<b>6</b>	<i>MISSIONS ASSUREES</i>
<b>7</b>	<i>PROBLEMATIQUES TRAITÉES AU COURS DE L'INTERVENTION</i>
<b>8</b>	<i>REPONSES APORTEES</i>
<b>9</b>	<i>MOYENS (HUMAINS / MATERIELS) MOBILISES</i>
<b>10</b>	<i>AXES DE REUSSITE ET AXES DE PROGRES</i>
<b>11</b>	<i>OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS</i>
<b>12</b>	<i>DIVERS</i>
<b>À renvoyer par courriel au plus tôt</b>	
...@bmpm.gouv.fr / ...@intradef.gouv.fr / ...@interieur.gouv.fr	